

## Tarifs 2017 / 2018 Union Sportive des Tréfileries section Arts Martiaux

Droit d'entrée au club pour tous les nouveaux licenciés :	10 €	Code 2-1
Licence / assurance <b>FFKDA</b> (karaté et disciplines associées (AMEC)) :	37 €	Code 4-1
Licence / assurance <b>Faemc</b> (Qi Gong - Tai Chi Chuan) :	32 €	Code 4-1
Passeport sportif <b>FFKDA</b> :	Adultes : 20 € / Enfants : 12 €	Code 4-2
Passeport sportif <b>Faemc</b> :	15 €	Code 4-2

**Possibilité de pratiquer plusieurs activités sans supplément de cotisation.**

### Cotisations par pratiquant

	<u>Au mois</u>	<u>Au trimestre</u>	<u>A l'année</u>
<b>Tarif de base:</b>	25 € Code 1	60 € Code 6-1	160 € Code 9-1
<b>Tarif intermédiaire:</b>	20 € Code 2	50 € Code 6-2	135 € Code 9-2
<b>Tarif ancien:</b>	18 € Code 3	45 € Code 6-3	110 € Code 9-3
<b>Tarif famille:</b>	15 € Code 4	38 € Code 6-4	100 € Code 9-4
<b>Tarif étudiant et RMI (RSA):</b>	13 € Code 5	35 € Code 6-5	80 € Code 9-5

**Possibilité de bénéficier d'une aide du Conseil Général de 60 € maximum par enfant, sous condition de percevoir l'allocation de rentrée scolaire et de reconduction du dispositif.**

### Détails des tarifs et modes de règlements

Le tarif **de base** s'applique uniquement la première saison.

Le tarif **intermédiaire** s'applique aux pratiquants de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> saison.

Le tarif **ancien** s'applique aux adhérents entrant dans leur 6<sup>e</sup> saison.

Le tarif **famille** s'applique aux pratiquants vivant sous le même toit, parents > enfants.

Le tarif **étudiant** s'applique sur présentation des justificatifs, uniquement aux pratiquants suivant des **études supérieures et limité à 21 ans révolus** ainsi qu'aux bénéficiaires du **RMI (RSA)**.

Un tarif **spécial** s'applique aux ceintures noires non instructeurs de plus de 10 ans dans le club. Il donne droit à un abattement de 50% du tarif ancien.

**Toutes les cotisations sont payables d'avance à l'inscription. Tout licencié en retard sur sa cotisation, sans accord, se verra interdit de cours jusqu'à régularisation.**

**En espèces:** Un reçu vous sera remis avec votre signature sur la souche.

**Par chèque:** Libellé à l'ordre de « UST Karaté »

Les cotisations à l'année seront perçues, à l'inscription, par le dépôt de 3 chèques avec la somme déterminée suivant le barème des cotisations. Ils seront déposés dans les trois mois qui suivent l'inscription. **Seule(s) la (les cotisation(s)) sont payables en plusieurs fois.**

### Pièces à fournir obligatoirement le jour de l'inscription

#### Nouveau membre

- 1 fiche de renseignements fournis par la section avec une photo d'identité collée sur cette fiche.
- 1 certificat médical mentionnant « apte à la pratique de(s) l'activité(s) concernée(s) »
- 1 chèque global comprenant : Droit d'entrée + licence + cotisation.
- 3 enveloppes timbrées comportant vos nom et adresse sauf **si adresse électronique valide.**

#### Réinscription d'un membre

- 1 certificat médical mentionnant « apte à la pratique de(s) activité(s) concernée(s) »
- 1 chèque global comprenant : Licence + cotisation.
- 3 enveloppes timbrées comportant vos nom et adresse sauf **si adresse électronique valide.**

**TOUS CAS : Fournir photocopie de l'ARS (Allocation Rentrée Scolaire) par enfant à inscrire.**

